

En janvier 2008, notre camarade Alexandre Hébert s'attelait à un projet qui lui tenait à cœur. Il couchait sur papier quelques notes pour un projet de manifeste pour l'indépendance syndicale.

Il avait fait part de ce projet aux camarades de l'UAS. Préoccupé par le processus d'unicité syndicale en œuvre et les menaces qu'il faisait peser sur l'indépendance syndicale, il pensait qu'il était urgent de réagir en rédigeant un texte pour engager le débat entre tous les camarades, quelles que soient leurs tendances par ailleurs, attachés au syndicalisme libre et indépendant.

L'actualité récente a, hélas, donné raison à Alexandre et on peut même dire que les choses se sont accélérées.

C'est pourquoi l'UAS a souhaité reprendre le projet d'Alexandre (qui sera publié intégralement dans un ouvrage à venir très prochainement) en l'actualisant afin de le soumettre à signature à l'occasion du congrès de la CGT-FO.

Christophe Bitaud

Manifeste pour un syndicalisme libre et indépendant:

Il nous faut, hélas, constater qu'aujourd'hui, le mouvement syndical est, de nouveau, menacé de destruction pure et simple.

Les signataires constatent que la mise en place de nouvelles structures étatiques, tant au plan national qu'international, remettent fondamentalement en cause les principes mêmes de la démocratie politique.

En France, en 1940 avec VICHY et en 1958 avec le «coup d'état permanent», la démocratie politique fondée sur la représentation du peuple par des «députés» et son corollaire, le droit pour tout un chacun de construire des organisations pour la défense de ses intérêts individuels et collectifs, a subi des coups décisifs!

Dans notre pays, le syndicalisme ouvrier confédéré a été bâti sur le constat que, si les hommes ont un destin commun, ils n'ont pas les mêmes intérêts et que la situation des uns et des autres se définit à partir de l'établissement de rapports de forces. N'en déplaise aux thuriféraires du mythique «bien commun», la lutte des classes demeure une réalité incontournable.

Tel est le fondement de notre syndicalisme tel qu'il a été défini, en 1906, au congrès d'Amiens. Un syndicalisme libre et indépendant, un syndicalisme de luttes des classes.

Aujourd'hui, comme hier, les tenants d'une forme d'autocratie - opposée à la démocratie - opposent à la «Charte d'Amiens» la «Charte du Travail».

L'unité d'action est uniquement l'expression des revendications des travailleurs et des modalités d'action décidées en commun. Il s'agit alors d'une arme syndicale. A contrario l'unicité syndicale, prétendant réaliser l'unité organique, s'inscrit dans un projet totalitaire.

Les événements se sont considérablement accélérés à l'occasion du récent mouvement contre la réforme des retraites.

L'intersyndicale est devenue une structure pérenne. Elle regroupe en conglomérat des «organisations syndicales» avec une pléiade de mots d'ordre allant de «réformer la réforme des retraites» jusqu'à «une autre réforme». Le dénominateur commun de cette «intersyndicale» structurée n'est autre que l'opposition aux revendications de la classe ouvrière, mieux - unité organique oblige - il s'agit de pousser la classe ouvrière vers la démoralisation. Fort heureusement cette fois-ci l'entreprise a échoué.

Nous sommes là dans la logique totalitaire d'un syndicalisme tentant de devenir unique sous l'égide de la CGT et de la CFDT, on peut même dire sous le double patronage de Thibault et Chérèque. C'est la conséquence logique de

l'accord entre le gouvernement, le MEDEF, la CFDT et la CGT sur la représentativité syndicale. Pour aller jusqu'au bout du processus, il faut en finir avec le syndicalisme libre et indépendant et œuvrer à la création d'un syndicat unique intégré à l'Etat corporatiste. Le syndicat unique signifie un «syndicalisme» inspiré par le compromis historique et confié aux staliniens ainsi qu'aux chrétiens sociaux pour museler la classe ouvrière. Il va donc de soi qu'un syndicat défendant les intérêts particuliers de la classe ouvrière n'a pas sa place dans un Etat corporatiste. Les procédures mises en place s'apparentent à une politique fondée sur l'idéologie fumeuse de «l'association capital travail».

Dans un tel contexte, on peut se féliciter que la CGT- FO ait jusqu'à maintenant résisté aux sirènes totalitaires de l'unicité syndicale. Il faut maintenir notre opposition au syndicalisme rassemblé, participatif, de collaboration. Pour cela, le respect strict des règles élémentaires de la démocratie ouvrière est seul capable de contrer les dérives bureaucratiques que le contexte économique, politique et social va encourager.

Il est donc indispensable de réaffirmer notre volonté de voir abrogée la loi sur la représentativité syndicale et sa transposition dans le secteur public, les accords de Bercy.

La résolution du CCN de la CGT-FO des 9 et 10 octobre 2010 stipulait: «*Le CCN réitère sa détermination à développer le syndicalisme libre et indépendant Il demande le retrait de la loi du 20 août 2008*».

Cette revendication doit être impérativement réaffirmée à l'occasion du congrès confédéral de février 2011. Ce serait une grave illusion de croire à notre survie dans le cadre de cette loi, y compris en étant «représentatifs».

L'indépendance syndicale n'est pas un problème purement français. La question de l'intégration des organisations syndicales se pose au niveau international.

A l'échelle de l'Union européenne d'abord. La Confédération Européenne des Syndicats (CES) n'est rien d'autre que la courroie de transmission de la Commission européenne au sein du mouvement syndical. Son objectif est de participer à la construction d'une Europe totalitaire et vaticane au profit du seul capital financier.

A l'échelle mondiale ensuite, puisque les objectifs, assumés, de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) sont semblables: il s'agit d'impliquer les syndicats dans la gestion de l'économie globalisée.

Il est plus que temps de porter le débat dans nos organisations syndicales. L'appartenance à la CES et à la CSI est-elle compatible avec la défense du syndicalisme libre et indépendant?

Les soussignés rappellent que notre mouvement syndical, s'il a été partagé par différents courants (notamment réformiste et révolutionnaire), a réalisé son unité sur la nécessité reconnue par tous de son indépendance.

A ce propos, il convient de dénoncer l'abus de mots qui consiste à - volontairement - confondre sur le plan syndical : Réformistes et intégrationnistes.

Dans ces conditions, les soussignés considèrent que le moment est venu de lancer un solennel appel à tous les militants authentiquement ouvriers pour qu'ils s'organisent afin de préserver l'indépendance de leurs organisations, autrement dit, de s'opposer à leur destruction pure et simple.

Premiers signataires :

Thierry ALZINGRE (25) - Josiane ANSQUER (29) - Sylvain AUVRAY (50) - Christophe BITAUD (75) - Daniel BIVILE (50) - Louis BLANC (91) - Daniel BLONDEAU (08) - Evelyne BLONDEAU (08) - Anna BOUYER (38) - Marie-Louise BREUT - PICHON (29) - Patrick BROSSARD (44) - Christian CAMELIN (91) - Jean-Manuel DELSAUX (44) - Noël FABIAN (50) - Jean-Pierre GLACET (08) - Marté HEBERT (44) - Marc HEBERT (29) - Christian JOYEUX-BOUILLON (69) - Bertrand KANBAN (44) - René LÉBOUVIER (50) - Jean LECADRE (44) - Jean-Paul LEFEBURE (69) - Dominique LEPLUMEY (50) - Jacques MASSADOR (30) - Christian MONNIER (44) - Bérengère NAYMAN (44) - Morgane PAGE (50) - Yann PERROTTE (50) - François POHER (50) - Georges RIVALIN (44) - Jacqueline SALIOU (44) - Patrick SITKIEWICZ (08) - Casimir SOCHACKI (75) - Laurence STRIBY (25) - Odile TROUSSEAU (44) - Dominique VAURS (25)

Si vous souhaitez soutenir cette démarche, diffusez largement ce manifeste et demandez aux camarades de nous adresser leur accord par mail à l'adresse:

<http://syndicalisme.libre.indépendant.over-blog.com/>